



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean GLAVANY
Ancien Ministre
Député des Hautes-Pyrénées
Président du Pays du Val d'Adour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Maubourguet, le 08 mars 2011

JG/MC 08-03-048

Cher ami,

J'ai été très heureux de vous recevoir ce vendredi 4 mars à l'Hôtel Brauhauban et d'avoir pu m'entretenir quelques instants avec vous au sujet du dossier du WIMAX dans notre département. Je vous remercie de votre visite.

Comme je vous l'ai indiqué, je tiens à vous éclairer sur la réalité de mon jugement sur ce dossier :

1. Je pourrais me réfugier derrière le fait que je n'étais pas – et ne suis toujours pas ! – conseiller général lors de cette décision et de ces votes et que je n'ai pas à les assumer. Ce serait trop facile d'autant que je me sens totalement solidaire, politiquement, de la majorité du Conseil Général.

2. J'ajoute que je crois indispensable de ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » et que le débat sur le WIMAX ne doit masquer en rien, ni même minimiser en quoi que ce soit, l'immense progrès que représentera la couverture en Haut Débit de l'ensemble de notre département. C'est un atout majeur pour le développement de notre territoire et il faut se réjouir profondément de ce projet du Conseil Général.

3. Cela étant, je trouve que vos inquiétudes et interrogations de citoyens sur le WIMAX sont normales, légitimes et doivent trouver des réponses sereines dans un dialogue naturel entre élus et citoyens pour peu que ce dialogue reste respectueux. C'est dans ce cadre-là que je m'exprime.

4. Vous parlez d'abord « menaces sur la santé ».

Soyons clairs : oui, les antennes WIMAX peuvent émettre des ondes dangereuses pour la santé ... si elles sont grosses et puissantes. Si on avait installé 4 ou 5 énormes antennes pour couvrir le département, ce danger eût été réel. Mais ça n'est pas ce qui est prévu ! Entre 40 et 50 (49 je crois) antennes, de taille réduite et de portée limitée réduisent le risque à néant. Pas plus qu'un micro-ondes ou qu'un téléphone portable. Ne jouons pas avec les peurs.

5. Vous parlez ensuite « droit et concurrence », en particulier pour dénoncer l'avantage exorbitant offert à AXIONE et au groupe Bouygues. J'ai interrogé les concurrents d'Axione et, en particulier France Télécom. Ils m'ont assuré que de deux choses l'une :

- ou ces antennes couvrent des zones déjà couvertes par eux et rien ne change pour eux.

Assemblée Nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07SP – Tél 01 40 63 94 19 – Fax : 01 40 63 94 41 E-mail : jglavany@assemblee-nationale.fr

Permanence – 170 Place de la libération – 65700 Maubourguet – Tél : 05 62 96 99 27 – Fax : 05 62 96 39 54 – E-mail : glavany.jean@wanadoo.fr

- ou bien elles sont installées sur des zones « blanches » à ce jour et la loi oblige AXIONE à accueillir ses concurrents opérateurs. Donc ... pas d'avantage exorbitant.

Pour le reste, vous avez déposé un recours devant la Justice et je n'ai pas, comme parlementaire, à le commenter.

6. Reste le problème technique : « WIMAX, ça ne marche pas » dites-vous. C'est possible ! Vous n'êtes pas les seuls à le dire, mais comme je ne suis pas un technicien, je ne suis pas à même d'en juger. Disons pour être équilibré que dans certaines conditions, ça ne marche pas toujours. C'est pourquoi j'aurais tendance à vous répondre : « Et alors ? Tant pis pour Axione si ça ne marche pas ! Car, alors, il sera obligé d'investir dans un dispositif plus élaboré puisqu'il est « verrouillé » par une obligation de résultats sans que cela coûte quoi que ce soit de plus au Conseil Général ! (c'est la page 37 du contrat, je crois). Et vous pouvez être sûrs que les élus seront les premiers à vérifier que ça marche ! Partout ... Et votre aide nous sera alors précieuse.

Voilà le fond de mes pensées. Ce projet Haut Débit est un très beau projet. Le WIMAX n'en représente qu'une petite partie. S'il pose des problèmes, traitons-les dans le dialogue et le respect.

Je vous prie de croire, Cher ami, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean GLAVANY

Monsieur Jean ADOUE
1 rue du Bourg

65250 LA BARTHE DE NESTE